



# Calorifugeur / Calorifugeuse

## Description du métier

- Installe, répare ou rénove des systèmes d'isolation thermique, afin de conserver la température d'un liquide ou d'un gaz;
- Isole des systèmes de tuyauterie, des conduites d'air ou des réservoirs, et applique les finis protecteurs;
- Pose des isolants rigides ou semi-rigides.

Le calorifugeur travaille dans les édifices institutionnels et commerciaux, les industries, etc.

## ACCÈS AUX CHANTIERS DE CONSTRUCTION

- Démontrer à la CCQ avoir réussi le DEP en calorifugeage et présenter une garantie d'emploi d'un employeur inscrit à la CCQ d'une durée d'au moins 150 heures échelonnées sur une période de trois mois consécutifs. Cette démarche permet d'obtenir un certificat de compétence apprenti du métier.

## RÉGIME D'APPRENTISSAGE

- Avoir effectué les trois périodes d'apprentissage de 2 000 heures chacune (6 000 heures au total), afin d'être admis à l'examen de qualification provinciale dont la réussite mène à l'obtention du certificat de compétence compagnon du métier.

## HABILETÉS ET INTÉRÊTS

- Acquérir des connaissances liées à l'application des notions de mathématique, de physique et de dessin technique, ainsi qu'au travail avec des outils et de la machinerie;
- Être minutieux et débrouillard;
- Pouvoir travailler en équipe;
- Avoir une bonne condition physique;
- Être en mesure de travailler dans des espaces contraignants, dans des milieux où la température est extrême et de travailler en hauteur.

## Salaire annuel moyen

Apprenti*	35 671 \$
Compagnon**	55 791 \$
Compagnon travaillant au moins 500 heures	65 936 \$
Proportion***	82 %

\* Salaire moyen des diplômés admis en 2014, pour les 12 mois suivant leur admission.

\*\* Salaire moyen, en 2015, des personnes ayant rapporté au moins une heure de travail.

\*\*\* Proportion des compagnons de ce métier ayant cumulé au moins 500 heures en 2015.

Ne comprend pas les gains qui peuvent être faits pour des travaux non assujettis aux conventions collectives de la construction.

## Intégration au marché du travail

	Moyenne annuelle 2011-2014	2015
Nouveaux apprentis admis par la CCQ	80	39
Taux de placement des diplômés*	100 %	n. d.

\* Source : Enquête *La Relance au secondaire en formation professionnelle*, ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec. Les nouveaux diplômés sont interrogés quant à leur situation d'emploi au 1<sup>er</sup> juin suivant l'obtention de leur diplôme.

## Salaire horaire\* d'après les conventions collectives

	Industriel, institutionnel et commercial	Génie civil et voirie	Résidentiel léger
Apprenti			
1 <sup>re</sup> période	22,79 \$	23,00 \$	21,39 \$
2 <sup>e</sup> période	26,59 \$	26,83 \$	24,96 \$
3 <sup>e</sup> période	32,29 \$	32,58 \$	30,30 \$
Compagnon	37,99 \$	38,33 \$	35,65 \$

\* Salaire en mai 2016.

## Volume de travail par secteur

Institutionnel et  
commercial 83 %

Industriel 17 %



## Perspectives d'emploi



- Le nombre de calorifugeurs a diminué en 2015, pour s'établir à 1 053 travailleurs;
- Travailleurs très spécialisés, les calorifugeurs sont embauchés par environ 140 employeurs principalement actifs dans le secteur institutionnel et commercial, ainsi que dans le secteur industriel;
- Un total de 39 nouveaux apprentis ont intégré l'industrie en 2015, une diminution par rapport à la moyenne annuelle de 2011 à 2014. Un apprenti calorifugeur peut espérer gagner 35 700 \$, durant sa première année de travail. Une fois devenu compagnon, son salaire annuel peut cependant atteindre 55 800 \$ en moyenne;
- Les perspectives d'emploi sont plutôt bonnes pour les calorifugeurs. Les besoins de relève causés par le roulement modéré des travailleurs sera comblé en partie par les travailleurs actuellement disponibles. De plus, malgré la baisse prévue dans le secteur institutionnel et commercial, le volume d'activité demeurera assez élevé.

## Formation

### Programme d'études :

Diplôme d'études professionnelles –  
Calorifugeage (5119)

**Durée de la formation :** 900 heures

**Préalables scolaires :** Catégorie 2\*

\* La description des préalables scolaires pour tous les métiers et occupations de cette brochure apparaît à la page 74.

### Formation généralement offerte dans la région suivante :

- Montréal



Pour connaître les établissements publics autorisés à offrir ce programme d'études, veuillez consulter le site [inforoutefpt.org](http://inforoutefpt.org)

### Salariés actifs en 2015

Abitibi-Témiscamingue	21
Bas-Saint-Laurent-Gaspésie	22
Côte-Nord	5
Estrie	51
Île de Montréal	113
Laval-Laurentides-Lanaudière	336
Mauricie-Bois-Francs	68
Montérégie	167
Outaouais	38
Québec	172
Saguenay-Lac-Saint-Jean	59
Extérieur et Baie-James	1
<b>Total</b>	<b>1 053</b>

**Nombre de femmes actives dans le métier** 50

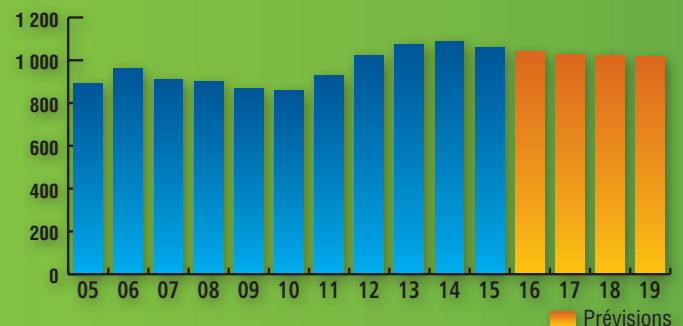
### Mobilité des salariés

#### Proportion de salariés appelés à se déplacer d'une région à l'autre\* :

Calorifugeur	14 %
Ensemble des métiers et occupations	16 %

\* Exclut les déplacements entre les régions de la Montérégie, de l'île de Montréal et de Laval-Laurentides-Lanaudière.

### Nombre de salariés actifs 2005-2019



### Âge de la main-d'œuvre en 2015

	Âge moyen	- de 30 ans	30-54 ans	55 ans et +	Nombre total de salariés
Apprenti	30	56 %	42 %	2 %	368
Compagnon	44	10 %	72 %	18 %	685
<b>Total des calorifugeurs</b>	<b>39</b>	<b>26 %</b>	<b>61 %</b>	<b>13 %</b>	<b>1 053</b>
Ensemble des métiers et occupations	39	27 %	58 %	15 %	153 040